

MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CRECHE AUX BLAGIS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

24A02

Date limite de remise des plis

17 / 05 / 2024 à 15 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Fontenay-aux-Roses

Direction des Services Techniques Municipaux

Adresse : Hôtel de Ville
75 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses
Téléphone : 01.41.13.20.00
Courriel : moussa.dia@fontenay-aux-roses.fr
Site internet : www.fontenay-aux-roses.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de la nouvelle crèche des Blagis.

Les objectifs programmatiques sont :

- Réinstallation d'une nouvelle crèche dans le quartier des Paradis, suite à la démolition de l'immeuble dans lequel était installée la crèche Petit Paradis
- Augmentation du nombre de berceaux : agrément de 30 berceaux pour la crèche Petit Paradis, projet de 50 berceaux à créer dans la crèche des Blagis : 15 places petits, 15 places moyens, 20 places grands

Code CPV	Libellé CPV
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
71200000-0	Services d'architecture
71335000-5	Études techniques

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'une crèche aux Blagis
 Acheteur	Ville de Fontenay-aux-Roses
 Type de contrat	Marché ordinaire de prestations intellectuelles
 Structure	Lot unique
 Variation des prix	Révisable (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations financièrement plus coûteuse et techniquement impossible.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

■ Dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que mandataire et en tant que membre d'un groupement.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service Commande Publique
75 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses
Mairie de Fontenay-aux-Roses

Avec les coordonnées de la société et la mention de "NE PAS OUVRIR" sur le pli papier.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique via le profil acheteur.

■ Contenu des plis :

Dans la mesure du possible, le dossier de la société devra présenter chaque document séparément, surtout si la société signe électroniquement le pli. Un scan global des pièces dans un seul document est à proscrire. De même, merci de nommer vos fichiers les plus courts possibles et d'éviter les caractères spéciaux.

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation sur l'honneur	Attestation sur l'honneur - articles L2341-1 et L. 2341-5 du code de la commande publique
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)
Cadre de réponse Présentation de l'équipe, sous format Excel	Ou présentation de l'entreprise reprenant les moyens humains, moyens techniques et les références. Capacités financières à compléter dans le DC2.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Document
Acte d'engagement
Décomposition financière détaillée par mission et par interlocuteur (Co-traitant).
Mémoire technique rédigé spécifiquement pour l'affaire. Dans la mesure du possible, le mémoire ne devra pas excéder 40 pages.

Le Mémoire technique du candidat devra à minima contenir les informations suivantes :

- Une note d'intention, démontrant la compréhension du contexte du projet par le candidat
- Une note de présentation du candidat ou du groupement, détaillant la répartition des compétences au sein du groupement, démontrant que ce dernier comporte à minima toutes les compétences obligatoires exigées, et présentant le cas échéant les habitudes de travail en commun des membres du groupement
- Une présentation des principaux interlocuteurs qui seront chargés de l'exécution du marché, et de leurs qualifications professionnelles
- La liste des outils et moyens dont dispose le candidat pour permettre la bonne exécution des prestations attendues
- Les moyens et méthodes de communication au sein du groupement et avec la maîtrise d'ouvrage
- Une présentation détaillée des dernières références du groupement d'opérations équivalentes à celle visée par la présente consultation, notamment références d'équipement d'accueil de petite enfance, livrés, avec une surface utile équivalente à la présente consultation
- Un planning détaillé de l'opération (phase étude et phase travaux), avec une description de l'organisation projetée par le groupement en termes d'avancement des études et de méthodologie de l'organisation du suivi de chantier
- L'engagement du candidat en termes de délais pour les documents attendus pour chaque élément de mission (à minima équivalents aux délais indiqués à l'article 4.2 du CCAP)

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Toute offre à laquelle le mémoire technique, l'acte d'engagement, et/ou la pièce financière ne serait pas jointe ne pourra être analysée et se verra donc déclarée irrégulière. Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de régulariser une offre à condition qu'elle soit régularisable conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document
Attestations d'assurances
Attestations équivalentes au NOTI 2
Extrait Kbis de moins de trois mois

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties économiques et financières
2. Assurances pour les risques professionnels
3. Compétences conformes à l'article 2.1 du CCAP
4. Expérience professionnelle décrite dans le cadre de réponse Présentation de l'équipe

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 points)	Sur la base du pourcentage porté à l'AE. Note = (offre la mieux disante x 40) / offre considérée
2. Valeur technique (60 points)	<ul style="list-style-type: none"> • 20 points : Qualité et pertinence de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de l'organisation proposées pour mener à bien la mission • 15 points : Compréhension des intentions et des contraintes du projet • 10 points : Cohérence et adéquation du planning et du phasage proposés pour la réalisation des études et le suivi des travaux • 10 points : Pertinence des outils et moyens mis à disposition et de la méthodologie de travail et de communication proposée • 5 points : Délais auxquels s'engage le candidat pour les rendus des différentes phases

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs et techniques :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Télécopie : 01 30 17 34 59
Site internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : service commande publique ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

- [Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars2021](#)